



ASSOCIATION VIE ET RENCONTRE

22, rue du commerce

64360 Monein

Tel : 05.59.21.31.30

accueil@centresocialmonein.fr

Site: www.centresocialmonein.fr.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
PERI-SCOLAIRE école élémentaire et maternelle de Monein
Règlement de fonctionnement

Il fonctionne le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi de 7h30 à 8h50 et de 17h à 19H (vendredi de 16h à 19h) dans les locaux de l'école primaire et maternelle ainsi que dans l'ancienne caserne, sur inscription préalable (4 jours ouvrés) à l'accueil du centre social.

- Une fiche de renseignements doit **obligatoirement être remplie** par les parents avec les vaccinations, les allergies, les coordonnées...
- Une carte d'adhésion est à prendre au centre social au prix de 4,5 euros valable 1 an de date à date.
- **Les horaires doivent être respectés**, avant 7h30 et au-delà de 19h l'animateur n'est pas responsable de l'enfant. Ce service s'arrête à 19 heures précises, tout retard entraînera un supplément d'une heure.
- Les enfants **doivent être accompagnés** jusque dans la salle et non pas laissés sur le parking ou dans la cour car **il est obligatoire de signer l'heure d'arrivée et de départ** de l'enfant sur la feuille prévue à cet effet.
- Le paiement se fait en fin de mois et une facture est envoyée à domicile ou par mail.
- L'enfant doit avoir fait trois ans.
- Des activités seront proposées par période ainsi que des jeux libres encadrés par des animateurs diplômés.

Je, Nous, soussigné (s), Madame, Monsieur.....

Parents ou tuteurs légaux de(s) enfant(s) :.....

Atteste(ons) avoir pris connaissance et respecter le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs de Monein.

Date :

Signature :